



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Mise en place de "zones bleues" : favoriser l'accès en centre ville et aux commerces

Conformément à l'engagement pris, la municipalité fait le choix de limiter la durée le stationnement en centre ville, sur l'ensemble de la place du Général de Gaulle, avec la mise en place de zones bleues.

L'objectif affiché par la ville est "d'éviter le stationnement qui bloque le place en favorisant la rotation et la fluidité des véhicules, pour faciliter l'accès aux commerces et services locaux. La gratuité du stationnement est conservée pour une meilleure accessibilité du centre ville". Pour pallier les contraintes liées à cette réglementation, la municipalité met à disposition des riverains de la place, un "macaron" leur permettant ainsi de stationner librement sur la place.

La date effective de mise en place et de verbalisation du dispositif est fixée au vendredi 24 juillet 2015, suite à l'installation des panneaux signalétiques.

Si vous devez stationner plus longtemps, des places de parking non soumises à réglementation, existent à moins de cinq minutes à pied du centre-ville situées :

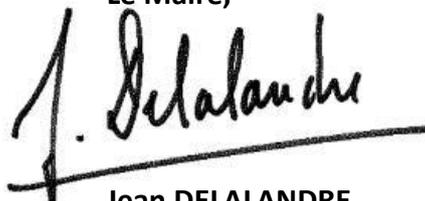
- rue Georges Clémenceau,
- à l'ancienne école des garçons,
- au cimetière,
- derrière l'église, parking du Clos Bolard,
- devant la MJC,
- à l'Office du Tourisme,
- à l'Archipel des Eaux Mêlées,
- au stade Maurice Châtel,
- à l'ancienne déchetterie (à côté du Stade).

#### RAPPEL DES RÈGLES DE STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE :

- stationnement réglementé du mardi au samedi inclus de 8h à 18h (hors dimanches, lundis et jours fériés),
- temps de stationnement limité à 1h30,
- le disque doit être apposé derrière le pare-brise, de manière visible,
- la ville de Duclair met à disposition des administrés à l'accueil de la mairie, le disque bleu européen, gratuitement et dans la limite des stocks disponibles.

Attention : l'usage de l'ancien disque avec heure d'arrivée et heure de départ n'est plus valable depuis le 1er janvier 2012. Il est, par conséquent, verbalisable depuis cette date (17€).

Le Maire,



Jean DELALANDRE